

Le mag'

n°13 - 2016

GRAND GUÉRET

www.agglo-grandgueret.fr

FINANCES ET FISCALITÉ
p. 4 Budget 2016

ÉCONOMIE
p. 6 Installation de TERALI et création
d'emplois chez NOZ

URBANISME
p. 16 Service commun
" Instruction du droit des sols "

Saisir sa chance avec le SCOT du Grand Guéret

DOSSIER SCOT/HABITAT



**GRAND
GUÉRET**
Communauté
d'Agglomération

**GUEULE(S)
SAUVAGE(S)**

LOUPS DE CHABRIÈRES

**PARC ANIMALIER
DES MONTS DE GUÉRET (23)**

**+ DE 45 LOUPS
GRIS, BLANCS ET NOIRS**

**FAUNE SAUVAGE
MINI-FERME**

www.loups-chabrieres.com




La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est composée de 22 communes :

Ajain
Anzême
La Brionne
Bussière-Dunoise
La Chapelle-Taillefert
Gartempe
Glénic
Guéret

Jouillat
Montaigut-le-Blanc
Saint-Christophe
Saint-Éloi
Saint-Fiel
Saint-Laurent
Saint-Léger-le-Guérois
Saint-Silvain-Montaigut

Saint-Sulpice-le-Guérois
Saint-Vaury
Saint-Victor-en-Marche
Sainte-Feyre
La Saunière
Savennes

Grand Guéret - Le mag'

N°13 - septembre 2016
Edité par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
ISSN : 2259-5244

Directeur de la publication : **Éric CORREIA**

Responsable de la rédaction et mise en page : Marie-Pierre PAROUTY, service communication

Textes : service communication, services de l'Agglo concernés par les articles

Crédits photos : couverture, pages 11, 12 (château) et 13 Jean-Michel PERICAT - pages 3, 5, 6 (personnalités devant TERALI), 9, 10, 14 (façade), 19, 22 et 23 (faon) collection GRAND GUÉRET - page 6 (laboratoire) DAGARD - pages 8, 12 (marché, fleuriste, vélo), 15, 16 (construction et clés) et 17 Phovoir - pages 12 (agglo'Bus, rivière, village) et 14 (agglo'Bus) Mathieu TIJERAS - page 12 (papillon, vaches) Simon PAROUTY - page 16 (plan) Pixabay, page 20 Bernard LACHANETTE, page 22 (image de synthèse) Atrium, page 23 (loups) Loïc PRUNIERES

Impression : Les Impressions Dumas (79) - Tirage : 14 500 exemplaires

Retrouvez le magazine en ligne sur www.agglo-grandgueret.fr.

Pour le recevoir, merci de bien vouloir vous adresser à : mariepierre.parouty@agglo-grandgueret.fr

Retrouvez l'actualité de l'Agglo sur Facebook : [facebook.com/grandgueret](https://www.facebook.com/grandgueret)

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/grandgueret

Édito



Malgré des contraintes budgétaires extrêmement fortes dues à la baisse des dotations d'Etat, 2016 est encore une année de projets pour les élus et les services du Grand Guéret.

Je pense à TERALI, dont il me semble que nous posons la première pierre hier et qui commencera son activité dès cette rentrée. Ce fleuron de la recherche, ce laboratoire qui enrichira l'agglomération de son savoir-faire et qui contribuera à y créer emploi et développement industriel « de pointe », est l'exemple d'une implantation réussie grâce à

l'opiniâtreté de l'intercommunalité et au partenariat de confiance mené avec un PDG dynamique et enthousiaste. Je pense aussi à notre action autour des maisons de santé, celle de Saint-Vaury notamment, où nous densifions l'offre médicale du territoire avec des professionnels qui ont, eux aussi, compris l'intérêt et le sens qu'il y avait à s'établir et se maintenir chez nous.

Je songe encore au nouveau contrat enfance jeunesse qui concrétise nos ambitions pour la petite enfance, à nos travaux en matière de politique de la ville, de transports, d'urbanisme, de tourisme... Vous trouverez dans ce magazine un condensé de ces actions et verrez combien 2016 est une année d'engagement pour le Grand Guéret. Cela n'est pas prêt de cesser : nous ne manquons ni de projets ni de la volonté de les mener à bien pour renforcer toujours le bien-vivre sur notre territoire, pour favoriser sa dynamique économique et y semer les graines d'ambition, d'originalité et d'audace que nous - et d'autres après nous - saurons faire éclore.

Sénèque disait que la vie, ce n'est pas attendre que les orages passent, c'est apprendre comment danser sous la pluie. En cette période rude au plan national comme international, en ce temps de crise où les misérabilistes et les populistes font davantage recette que les optimistes et les audacieux, nous avons pris le parti du travail rigoureux et sérieux. Nous ne concevons pas autrement notre engagement pour le seul intérêt qui vaille : celui, collectif, du service public.

Éric CORREIA

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine,
Délégué Economie Créative, Innovation et Droits Culturels

Hommage



Je tiens ici, avec les élus et agents du Grand Guéret, à rendre hommage à trois Conseillers communautaires qui nous ont quittés cette année, à quelques mois d'intervalle, frappés par la maladie ou la tragédie et enlevés bien trop tôt à leurs proches, leurs amis, leurs collègues.

Josiane Lechat était Première-adjointe de Saint-Laurent, **Roland Lacheny** était Maire de Saint-Eloi et **Michel Sudron** était pour sa part Maire de La Saunière. Exemplaires par leur assiduité, leur travail, leur loyauté envers notre collectivité, ils étaient tous trois forts de ce haut sens des responsabilités cher à nos territoires ruraux : celui qui incite au travail, au dévouement, au don de soi malgré l'âpreté et parfois l'ingratitude de la mission d'élu local.

Le seul engagement qui vaille pour un élu, c'est l'action. Par leurs actions, Josiane, Roland et Michel ont mené leurs mandats avec honneur, rectitude et probité. Ils étaient bien plus que nos collègues et des membres de l'assemblée, ils étaient nos amis. Je veux adresser en nos noms à tous nos plus sincères condoléances à leurs proches et leur dire toute notre peine. Nous ne les oublierons pas.

Sommaire

FINANCES ET FISCALITÉ
p.4 Budget 2016

ÉCONOMIE
p.5 Le rayonnement du Centre de Ressources Domotique

ÉCONOMIE
p.6 Laboratoire TERALI : la production est en place

ÉCONOMIE
p.7 Embauches pour la plate-forme de NOZ

PÔLES DE SANTÉ
p.8 Maisons pluridisciplinaires de Santé

POLITIQUE DE LA VILLE
p.9 Le conseil citoyen est en place

ENVIRONNEMENT
p.10 Des subventions pour vos travaux d'assainissement non collectif

DOSSIER - SCOT ET HABITAT
p.11 Saisir sa chance avec le SCOT du Grand Guéret

URBANISME
p.16 Service commun " Instruction du droit des sols "

PETITE ENFANCE
p.18 Nouveau Contrat Enfance Jeunesse

NUMÉRIQUE
p.19 Les Rencontr'Actées

CULTURE
p.20 L'offre numérique de la BM

TRANSPORTS PUBLICS
p.21 Du nouveau pour le réseau agglo'Bus

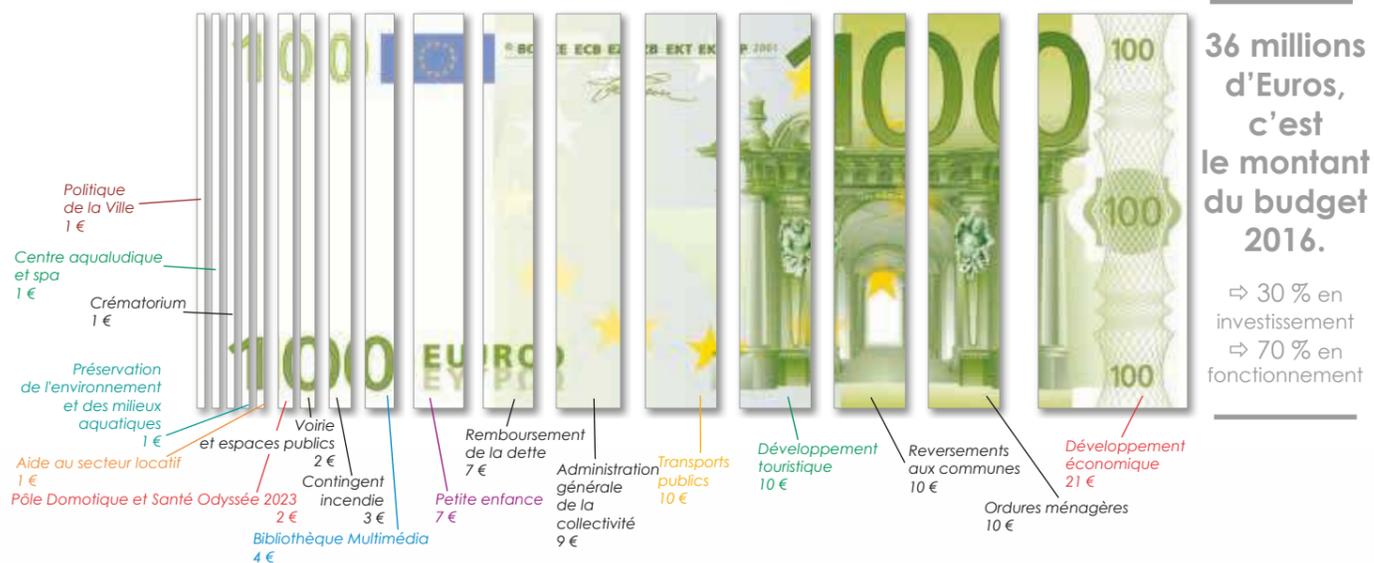
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
p.22 La Creuse aura son crématorium

TOURISME ET SPORTS NATURE
p.23 Le plein d'activités avec la Station Sports Nature



9, avenue Charles de Gaulle
BP 302 - 23006 Guéret cedex
Tél. 05 55 41 04 48
Fax : 05 55 41 13 01
direction.generale@agglo-grandgueret.fr
www.agglo-grandgueret.fr

Budget 2016



Le 7 avril dernier, le Conseil Communautaire du Grand Guéret a voté son budget prévisionnel 2016. Celui-ci s'inscrit dans l'objectif présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires au regard du contexte national actuel : une diminution des dépenses de fonctionnement en maintenant un niveau de service efficient sur le territoire tout en ne pénalisant pas l'investissement.

Diminuer les dépenses de fonctionnement et maintenir un niveau de service équivalent à celui de l'année 2015

Les compétences « historiques » de la collectivité ne sont pas pénalisées :

- maintien de l'offre culturelle et de l'offre de service de la Bibliothèque Multimédia,
- maintien de l'offre sur les sites touristiques,
- soutien au développement économique,
- développement du Parc Animalier des Monts de Guéret " Les Loups de Chabrières ",
- entretien des voiries et espaces publics,
- maintien de l'enveloppe de subventions aux associations.

Les compétences récentes de la collectivité continuent de se développer :

- fonctionnement de la fourrière intercommunale,
- augmentation des services de la Station Sport Nature notamment sur Anzême,
- amélioration des bâtis sur les deux bases de loisirs (Jouillat et Anzême),
- développement de l'activité du Tiers-Lieu,
- mise en œuvre de la compétence Politique de la Ville,
- développement du service aggro'Bus,
- etc.

Préparer l'avenir à partir d'une situation financière saine

La baisse des dépenses de fonctionnement depuis 2015 et la maîtrise des dépenses d'investissement en 2016 ne permettent pas d'équilibrer le budget prévisionnel 2016. La collectivité doit donc augmenter très légèrement le taux de taxe d'habitation de 2 % (11,84 % à 12,08 %) cette année.

Les compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret sont nombreuses (voir graphique ci-dessus) : en 2016

comme en 2015, le développement économique du territoire est son premier poste de dépenses (6 millions d'€). C'est une compétence historique de l'intercommunalité puisqu'elle l'exerce depuis sa création.

Le tourisme est également un axe de développement important du territoire avec la fin des travaux d'aménagement du Parc Animalier des Monts de Guéret et le développement de la Station Sports Nature.

Le Transport Public est aussi un poste important puisque la collectivité aménage son réseau aggro'Bus. De nouveaux arrêts ont été installés à Guéret, ainsi que des poteaux dans les communes bénéficiant du Transport À la Demande (TAD).

Maintenir les opérations d'investissement sans augmenter la charge de la dette

La Com' d'Agglo a prévu d'emprunter 1,1 million d'€ (hors crédits-baux immobilier). Il s'agit de financer les opérations importantes d'investissement menées sur cet exercice. Elle empruntera également 1,3 million d'€ au titre des opérations de crédits-baux immobiliers.

Sa capacité à mener les projets d'investissement dépendra de l'autofinancement que pourra dégager la section de fonctionnement et de sa capacité à avoir recours à l'emprunt.

La Communauté d'Agglomération s'inscrit dans une logique de planification de ses actions d'investissement. L'objectif est de ne pas dégrader sa situation financière qui s'est améliorée depuis 2011 : un recours à l'emprunt trop important grèverait à la fois la section d'investissement (remboursement du capital) et la section de fonctionnement (remboursement de la charge d'intérêts).

Le Centre de Ressources Domotique reconnu en Nouvelle Aquitaine et au-delà

Le Pôle Domotique et Santé " Odyssee 2023 " poursuit ses actions en faveur du confort, de la sécurité, de la communication et de l'autonomie des personnes, notamment à travers son Centre de Ressources Domotique, incubateur pépinière d'entreprises, mais aussi lieu de formation et de présentation des usages de la domotique.

Un campus engagé autour de filières d'excellence

Lors de la conférence Med-e-tel, qui a eu lieu au mois d'avril 2016 et qui consacrait, comme chaque année, l'avancée des travaux et projets mondiaux autour de la télésanté, plusieurs étudiants du campus de Guéret se sont illustrés. Le Master international Auton-Hom-e notamment, (dont les promotions de seconde année sont hébergées au sein des locaux du Centre de Ressources Domotique), a permis à deux de ses étudiants, Lucie et Quentin, de figurer parmi les deux meilleurs « papiers » présentés en session.

Par ailleurs, le master, dont la première année s'effectue actuellement au Canada pourrait bien à terme fonctionner en lien avec la République Tchèque et la Roumanie. Le campus de Guéret conserve ainsi une filière d'excellence qui se situe au croisement de la domotique et du maintien de l'autonomie à domicile, des objets connectés et de la télésanté. Rappelons que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret participe activement au financement de ce diplôme, ainsi qu'à celui des licences professionnelles « Domotique et Autonomie des Personnes » et « Santé et sécurité de l'habitat » ou encore du DUT « Carrières sociales » (formations qui sont toutes hébergées sur Guéret) ce partenariat financier et logistique constituant un axe clef du partenariat qui unit notre collectivité à l'Université de Limoges.

Inter'Actions : co-construire avec les « séniors » usagers

Le projet Inter'Actions a vu le jour suite à un constat de la société actuelle : les produits intelligents mis à la disposition des personnes en perte d'autonomie ne répondent pas toujours à leurs besoins réels. Des étudiants de la Licence « Domotique et Autonomie des Personnes » ont réfléchi à la meilleure

manière de placer l'usager au cœur du dispositif de l'innovation pour le bien vieillir. Ils ont ainsi convié des séniors au Centre de Ressources Domotique pour recueillir leur avis sur leurs projets tuteurés liés à la perte d'autonomie et au maintien à domicile. Ces échanges ont permis de montrer la place déterminante de l'usager et l'intérêt qu'il y a à ne jamais oublier le facteur humain dans le développement de ces technologies innovantes, ce qui est le credo du Grand Guéret depuis l'origine des travaux menés autour de la domotique.

Véritable outil de développement économique pour notre territoire, le projet Inter'Actions devrait se concrétiser avec la création d'un comité d'approbation qui s'appuiera sur les conclusions des groupes de travail usagers et experts pour valider les projets des étudiants avant une éventuelle mise sur le marché. Des citoyens du Grand Guéret auront de la sorte pu participer activement à cette nouvelle manière de penser l'activité économique de notre territoire et se faire acteurs directs en tant qu'usagers de la domotique de demain.

Une action reconnue en Région et à l'échelon national

Le Centre de Ressources Domotique a reçu la visite, au cours des mois de mars et mai 2016, de Françoise Jeanson, Déléguée Santé et Silver Economie de la Région Nouvelle Aquitaine et de Martine Pinville, Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie Sociale et Solidaire.

Toutes deux ont pu apprécier le rôle pionnier que le Grand Guéret a joué depuis 2003 en matière de domotique, de préservation de l'autonomie à domicile et d'habitat connecté et se sont engagées à soutenir notre territoire dans la perpétuation de cet effort pour le mieux-être de tous nos concitoyens, spécialement les plus âgés et les plus fragiles d'entre nous.



Visite de Françoise Jeanson, Déléguée Santé et Silver Economie de la Région Nouvelle Aquitaine



Visite de Martine Pinville, Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie Sociale et Solidaire

Laboratoire TERALI : la production est en place

Ça y est, les locaux du laboratoire pharmaceutique TERALI, sur la Zone d'Activités Granderaie à Guéret, sont opérationnels. L'entreprise va pouvoir commencer à travailler dans d'excellentes conditions. Une vraie bouffée d'oxygène que cette implantation prometteuse, notamment dans le domaine de la santé, où les installations se font souvent à proximité des grandes agglomérations.



C'est un bâtiment de 1300 m² positionné sur un terrain de 6000 m². Il est composé de près de 400 m² de salles blanches dont :

- une pour la production de comprimés et gélules ;
- une pour la production de sirops ;
- une pour la production de produits pâteux (crèmes, pommades...).

Les entreprises qui ont réalisé les travaux : TRULLEN, LUREAU, GIBARD, NAUDON MATHE, TOMAS, SOGEB MAZEB, CADILLON, PAROTON, DAGARD, SOPCZ, VEOLIA WATER et KONE.



Fruit de la persévérance et du travail des élus et des services du Grand Guéret

Depuis quelques années, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a mis en place des actions de prospection d'entreprises en collaboration avec des partenaires économiques régionaux. Dans ce cadre, l'agence régionale de développement économique Limousin Expansion a établi un contact avec le Docteur Thierry PLOUVIER, qui possédait une entreprise pharmaceutique dans la périphérie de Tours.

Suite à ces premières rencontres, des rendez-vous ont été organisés avec la Communauté d'Agglomération dès 2013 et un accord a été trouvé pour la réalisation d'un laboratoire pharmaceutique sur Guéret.

Trois années plus tard - durée normale pour l'installation d'une activité semi-industrielle sur un territoire à partir des premiers contacts - l'activité de la société Terali est prête à démarrer sur Guéret dans un laboratoire flambant neuf.

Cette implantation n'aurait pas été possible sans l'intervention de la Com' d'Agglo, qui a pris à sa charge la réalisation du bâtiment. Celui-ci est désormais remis à la disposition de l'entreprise sous forme de crédit-bail immobilier pour une durée de 16 années. A l'issue de cette période, la société sera propriétaire de ce bâtiment. Remercions la participation conséquente de l'ancienne Région Limousin, à hauteur de 35 % du coût du bâtiment, ce qui permet à l'entreprise de bénéficier in fine d'un loyer beaucoup moins important. Enfin, rien n'aurait été possible sans la pugnacité du Docteur Thierry Plouvier et de ses associés, qui ont fait confiance à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et qui aujourd'hui sont ravis de cet aboutissement heureux.

Les objectifs de la société TERALI

Une grande partie de l'activité de TERALI provient de la fabrication des produits en

petite série, afin de répondre aux besoins spécifiques des hôpitaux. Ce site est dimensionné pour des tailles très petites, une structure de ce type étant deux fois plus grande habituellement. Le laboratoire part de molécules déjà commercialisées dont les ventes sont confidentielles. Cela donne un avantage concurrentiel énorme. Ce laboratoire sera l'un des seuls à produire ce type de médicament qui s'adressent à un petit nombre de patients pour des maladies rares comme l'épilepsie réfractaire ou encore la neuropathie périphérique provoquée par des effets secondaires de la chimiothérapie.

On comprend donc aisément que ce genre de production soit très bien positionné par rapport à son environnement concurrentiel et notamment vis-à-vis des grands groupes pharmaceutiques qui ne s'intéressent pas à ces activités spécifiques.

Deux grands noms faisant autorité dans le domaine de la santé ont cru au projet de Thierry Plouvier et ont souhaité devenir actionnaires. Il s'agit du Professeur Jones, qui a piloté le programme de mise au point du premier antirétroviral contre le SIDA, l'AZT et du Professeur Clive Page, enseignant en pharmacologie au King's College de Londres.

Sur le site de Guéret, spécialisé dans la production, huit personnes ont d'ores et déjà été embauchées et sont en train d'être formées au sein du laboratoire. Il faut savoir que plusieurs mois seront nécessaires pour valider le process industriel et avoir le contrôle par les autorités sanitaires, ce qui déclenchera les autorisations de commercialisation. C'est donc une véritable phase d'expérimentation qui se déroulera durant les prochains mois, avec le début de la commercialisation des produits à compter du 4^{ème} trimestre 2016.

A moyen terme, l'objectif est d'employer une vingtaine de personnes sur le site.



30 mars 2016 : visite du laboratoire pharmaceutique

Plate-forme de NOZ : +80 emplois en 18 mois

Nous vous en avons déjà parlé : l'enseigne NOZ a choisi Guéret pour installer sa plate-forme d'expédition de produits dans une partie de ses magasins. Une nouvelle réussite pour les actions de prospection de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Oui, il est possible d'attirer des entreprises sur le territoire, en engageant des démarches appropriées.

La plus grande plate-forme logistique de France à Guéret

À la différence d'autres enseignes, NOZ n'est pas un discounteur : cette entreprise ne fait pas fabriquer des produits « bon marché » dans des pays à faible coût de main d'œuvre. Elle développe depuis 1976 un concept original : acheter et écouler les surstocks et invendus des industriels, des fabricants et des fournisseurs de la distribution, français et européens, à travers un réseau de magasins. Le fabricant, le grossiste ou le distributeur écoulent ainsi les produits qu'ils ne peuvent pas vendre sur le marché traditionnel. **Les consommateurs, quant à eux, peuvent faire de bonnes affaires en achetant des produits neufs, de bonne qualité, souvent de marque, à des prix défiant toute concurrence.**

Deux ans après la fermeture de la Base de Soutien Matériel de l'Armée de Terre (BSMAT), l'activité est véritablement lancée sur la ZA « Cher du Prat ». Aujourd'hui, l'enseigne NOZ a investi une grande partie des bâtiments et l'affaire se déploie pleinement, même si d'importants travaux de mise en forme définitive du site pour en faire une véritable plate-forme logistique sont encore en cours. Ainsi, des aménagements seront assurés principalement par l'entreprise, la Communauté d'Agglomération devant, quant à elle, lancer la restauration de la toiture d'ici la fin de l'année 2016. La Com' d'Agglo a néanmoins déjà réalisé la création d'un nouveau bassin de rétention et la réfection des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur l'extérieur du site. **Ces aménagements sont justifiés par l'importance du site qui reçoit la plus grande de toutes les plates-formes logistiques de France.** 50 000 m² sont ainsi à disposition de l'entreprise dont une plate-forme principale de 40 000 m². Les 10 000 m² restants sont pour l'instant loués à des entreprises locales ayant des besoins logistiques.

NOZ a ainsi créé de nouveaux quais pour assurer l'entrée et la sortie des marchandises dans de bonnes conditions. Ceux-ci sont opérationnels à 80 %. C'est un investissement important mais nécessaire au vu des allées et venues de camions sur le site.

Les travaux de maçonnerie à l'intérieur du site sont presque entièrement réalisés et une révision importante est en train d'être menée sur la partie électricité et chauffage, afin d'assurer de bonnes conditions de travail aux salariés. Dans les prochains mois, les travaux de sprinklage consistant à lutter contre les risques d'incendie vont débiter.

Objectif : 110 personnes fin 2016

Ces investissements sont indispensables car l'objectif de l'entreprise est de faire de Guéret une place centrale de son organisation logistique qui devrait à terme alimenter en produits une cinquantaine de magasins contre une trentaine aujourd'hui. D'ici là, le recrutement se poursuit avec une montée en charge progressive. **Mais les effets sur l'emploi local sont d'ores et déjà conséquents.**

Le personnel était au nombre de 27 salariés en septembre 2015, soit il y a 8 mois. **Aujourd'hui, ils sont 82 à travailler sur le site, soit plus du triple du nombre de salariés par rapport à septembre 2015. L'objectif de l'entreprise est d'avoir 110 personnes pour la fin de l'année 2016.**

La méthode de recrutement du personnel se fait désormais par une immersion d'une semaine pour les personnes inscrites à Pôle Emploi après sélection de curriculum vitae. Ceci a pour but d'élargir le recrutement et de mieux détecter pendant cette période la motivation et les compétences des personnes. Cette technique sera accompagnée de la mise en place avec Pôle Emploi d'une action de POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi) qui permet sur certains recrutements de combler l'écart entre les besoins de compétences de l'entreprise et celles que le salarié détient.

La Communauté d'Agglomération ne s'interdit pas, si le besoin s'en fait sentir, de travailler avec l'entreprise sur une préformation spécifique au secteur d'activité de la logistique.

Mise en place d'une filière alimentaire locale

Dans le cadre des actions sur l'accueil et l'économie de proximité, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche se sont engagées sur un plan d'actions au sein duquel est inscrit l'objectif de mettre en place une filière alimentaire locale. **Celle-ci doit permettre un approvisionnement de la restauration collective à partir de produits locaux, bénéficiant dans un premier temps aux enfants scolarisés.**

Cette démarche se positionne dans la continuité du travail réalisé au niveau du programme LEADER Pays de Guéret sur les circuits courts alimentaires. Elle avait notamment permis d'identifier les quantités de produits utilisés dans la restauration collective, faisant clairement apparaître la proportion infime de produits locaux utilisés. Des échanges avec des territoires plus avancés dans la structuration de filières d'approvisionnement ont ainsi révélé les enjeux suivants :

- fournir une alimentation de qualité aux enfants et aux publics de la restauration collective du territoire ;
- être acteur sur le développement et la structuration de la filière alimentaire locale ;
- conforter l'économie et les emplois locaux ;
- participer à l'effort de réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Ces enjeux répondent également à la volonté du territoire de renforcer et de diversifier les exploitations agricoles locales. Afin que les collectivités gérant les structures de la restauration collective s'engagent dans cette démarche, il est prévu que les volontaires signent dans les prochaines semaines **une charte d'engagement**, qui aura une signification importante auprès des acteurs locaux de la filière alimentaire, notamment les agriculteurs, les artisans des métiers de bouche, ou les transformateurs qui auront ainsi une visibilité accrue sur leurs projets de développement d'activité.

Se mobiliser pour un égal accès aux soins médicaux, c'est l'une des missions que les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret se sont fixées. Après avoir étudié les défaillances et besoins en matière de santé sur le territoire, le Grand Guéret passe à l'action.

Maisons de Santé : pour un égal accès aux soins médicaux



Perspective du projet de MSP de Saint-Vaury (©P. VION)

Mobilisation générale pour le projet de santé de Saint-Vaury

Dès 2012, les professionnels de santé du secteur ouest de notre territoire se sont mobilisés et regroupés au sein d'une association afin de porter un projet de santé. Ce projet de santé décrit la façon dont les médecins veulent travailler ensemble, ainsi que les actions à mettre en place au bénéfice de la population. À titre d'exemple, cette association a décidé de mettre l'accent sur la mise en œuvre du protocole de coopération ASALEE (Action de Santé Libérale en Equipe) faisant intervenir médecin généraliste et infirmière au profit du suivi des patients atteints de pathologies chroniques, mais également de la prévention. Ceci a été mis en œuvre sur La Celle-Dunoise, dès 2013.

Pour Saint-Vaury, la démarche s'est inscrite dans le même processus, en identifiant à la fois les professionnels en place et les nouveaux arrivants, puis il a fallu trouver un lieu permettant de les accueillir dans les meilleures conditions et apportant confort aux patients.

Dès lors, la commune a proposé un bâtiment au cœur du bourg, afin d'y accueillir 8 cabinets professionnels. Il s'agit de 3 médecins généralistes, d'une pédicure-podologue, d'un cabinet d'infirmiers libéraux, d'une ostéopathe, d'un cabinet dentaire mutualiste et d'un cabinet de kinésithérapeute. Au mois de juin 2016, un nouveau médecin généraliste s'est installé sur Saint-Vaury, grâce au projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) qui voyait le jour !

Dès mars 2015, la Com' d'Agglo a travaillé pendant de nombreux mois, en lien avec les professionnels de santé pour bâtir un projet immobilier répondant à toutes les attentes. Aujourd'hui, chaque professionnel s'est engagé à occuper cette MSP, dès

que les travaux seront terminés. Ainsi, à la fin de l'année 2017, les habitants de Saint-Vaury et des communes alentour, pourront venir se faire soigner dans un cadre serein et fonctionnel. D'ici là, la Com' d'Agglo continuera à chercher de nouveaux professionnels afin de proposer une offre de soins de premier recours la plus complète possible.

Vers la création d'autres MSP

Ces premiers travaux ont permis de créer une émulation puisqu'une quinzaine de professionnels se mobilisent sur la ville de Guéret. Au mois de novembre 2015, un projet de santé a été rédigé et la Communauté d'Agglomération a été naturellement sollicitée pour concrétiser ce travail en projet immobilier à court terme.

Enfin, l'Est du territoire communautaire s'engage dans une réflexion pour l'organisation de l'offre de soin et peut-être la réalisation d'une nouvelle MSP dans ce secteur.

Le projet initial de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Saint-Vaury comptait un dentiste et un kinésithérapeute dans ses murs. Cependant, les professionnels auxquels étaient destinés ces locaux ont décliné l'offre. La Com' d'Agglo a trouvé une solution en lien avec la Mutualité Limousine pour l'implantation d'un cabinet dentaire. Mais le local du kinésithérapeute est toujours disponible. La Collectivité est en recherche active pour ce professionnel, mais la participation citoyenne peut être également la bienvenue ! N'hésitez pas à nous contacter si l'une de vos connaissances exerce dans cette spécialité et souhaite s'installer dans une MSP.

Plus d'infos sur www.agglo-grandgueret.fr rubrique "Politique de la Ville et Santé"

Quartier de l'Albatros : le conseil citoyen est dans la place



Installé depuis le 2 novembre 2015, le conseil citoyen est une instance de dialogue et d'échanges, de propositions et d'actions dont les 12 membres, issus du quartier de l'Albatros ou des structures intervenant sur ce quartier, œuvrent en faveur de l'amélioration du cadre de vie, du développement de la participation citoyenne et de l'implication dans les projets qui touchent à la vie du quartier et de ses habitants.

Un conseil citoyen, pour quoi faire ?

La mise en place d'un conseil citoyen dans le quartier prioritaire de l'Albatros permet de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants. Sa participation concerne tous les volets du contrat de ville et tous les dispositifs pouvant y être liés : les projets de renouvellement urbain, les programmes de réussite éducative, les projets en faveur de l'emploi, de l'insertion et du développement économique...

Le conseil citoyen contribue à toutes les étapes de l'élaboration des contrats de ville, au même titre que l'ensemble des acteurs institutionnels mobilisés dans le cadre de cette démarche (diagnostic, définition des enjeux et des priorités, identification des ressources mobilisables, programmation des actions, mise en œuvre, suivi, évaluation...). Pour permettre cette implication, des représentants des conseils citoyens participent aux instances de pilotage des contrats de ville et communiquent régulièrement aux différents acteurs des contrats de ville leurs travaux, leurs

propositions et le bilan de la mise en œuvre des projets initiés.

Les missions du conseil citoyen

La première mission du conseil citoyen est de permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers. À cet effet, il doit :

- favoriser la participation des habitants dans leur diversité et de tous les acteurs non institutionnels des quartiers prioritaires (résidents, associations, partenaires socio-économiques, usagers non-résidents des quartiers) ;
- chercher à associer ceux que l'on entend le moins dans les exercices habituels de concertation publique, notamment les jeunes...
- veiller à l'expression de tous les points de vue tout en recherchant la construction d'une vision commune pour un projet territorial intégré décliné sur le quartier, en identifiant les enjeux et les priorités d'action ;
- favoriser la reconnaissance mutuelle et le dialogue entre les habitants et les acteurs institutionnels, notamment à travers des démarches de co-formation ;
- être positionné de manière stratégique auprès des acteurs et instances institutionnels pour que la parole des habitants exprimée au sein des conseils citoyens soit légitimée et prise en compte.

Quels sont les principes généraux du conseil citoyen ?

Les principes généraux qui guident l'action des conseils citoyens sont inscrits dans la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité. D'autres principes renvoient aux enjeux démocratiques et opérationnels au sein des conseils citoyens : souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction. En voici un bref descriptif :

- **Liberté** : Le conseil citoyen a vocation à favoriser l'expression d'une parole libre. Au sein du conseil, chacun des membres peut émettre propositions et avis sur chacun des thèmes soumis à débat.
- **Égalité** : La parole de chaque membre du conseil est également considérée et prise en compte. Les propositions et avis émanant du conseil citoyen résultent des échanges entre chacun de ses membres et en constituent la synthèse.
- **Fraternité** : Les membres du conseil citoyen s'engagent volontairement à œuvrer en faveur de leur quartier, dans le respect des convictions de chacun.
- **Neutralité** : Cela signifie son indépendance et son autonomie vis-à-vis des partis politiques, des syndicats, des associations culturelles ou de tout groupe de pression manifestement hostile au respect du principe de pluralité.
- **Souplesse** : Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil citoyen doivent prendre en compte le contexte local.
- **Indépendance** : La mise à disposition des ressources nécessaires au fonctionnement du conseil citoyen lui permet de participer pleinement à l'élaboration des politiques mises en œuvre au bénéfice de son quartier telles que contractualisées dans les contrats de ville.
- **Pluralité** : La composition du conseil citoyen doit permettre la représentation de la population des habitants du quartier dans toutes ses composantes, y compris les résidents non communautaires, en particulier les personnes et les collectifs les plus éloignées des instances de concertation classiques. Les principes de non-discrimination s'imposent ainsi.
- **Parité** : Les conseils citoyens sont composés d'une part de représentants d'associations et d'acteurs locaux et d'autre part, d'habitants tirés au sort en respectant un principe paritaire. Une égale représentation d'hommes et de femmes résidant dans le quartier permet tout à la fois d'embrasser l'ensemble des problématiques identifiables et d'en garantir une analyse plurielle.
- **Proximité** : Le conseil citoyen est la manifestation d'une mobilisation citoyenne à l'échelle d'un quartier. Elle vise ainsi à valoriser l'expertise d'usage des habitants des quartiers, leur créativité, leur capacité à agir, ainsi que celles des associations et acteurs qui y mènent des actions au quotidien.
- **Citoyenneté** : Le conseil citoyen doit permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de devenir des citoyens actifs de leur quartier, de leur commune et de leur agglomération. En ce sens, il doit rendre possible une réflexion collective sur les problématiques et ressources du territoire et rechercher collectivement les moyens permettant d'améliorer la situation du quartier et de ses habitants.
- **Co-construction** : Les habitants et les acteurs locaux sont ainsi appelés, via le conseil citoyen, à mobiliser leur expertise et contribuer, conjointement avec l'Etat, les collectivités territoriales et les associations, à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier.

Etude diagnostic en vue d'un Contrat Territorial Milieu Aquatiques

Dans la continuité d'un précédent Contrat de Restauration et d'Entretien, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a décidé de démarrer un Contrat Territorial Milieu Aquatiques (CTMA) sur son territoire, sur le bassin versant Creuse Aval. Pour ce faire, une convention d'entente intercommunale a été signée avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et de ses Affluents (SIARCA), qui entretient les cours d'eau de son territoire situé en aval de celui de la Communauté d'Agglomération.

Une étude diagnostic commune a donc été réalisée par les Bureaux d'études Impact Conseil et EAU-MEGA ainsi que la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze. Cette étude, financée par différents partenaires publics (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental de la Creuse et l'ex-Région Limousin), a débuté en 2014 et doit se terminer dans le courant de l'année 2016.

Les principaux objectifs de gestion et d'actions sur les cours d'eau concernés sont :

- l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- la gestion des berges, de la ripisylve et des zones humides ;
- la gestion des inondations ;
- la gestion de la ressource en eau ;
- la gestion de l'érosion et des embâcles ;
- le rétablissement de la continuité écologique ;
- la restauration du milieu aquatique.

Le programme d'actions est en cours de discussions entre les différents maîtres d'ouvrage (les deux collectivités, la Chambre d'Agriculture, la Fédération de Pêche, le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin...) et les financeurs. Les premiers travaux de ce futur CTMA pourraient débuter, si tout se passe bien, courant 2017.

Des subventions pour vos travaux d'assainissement non collectif

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a signé une convention avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, dans l'objectif d'accorder aux usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) des aides financières pour la réhabilitation de leurs dispositifs d'assainissement non collectif. Cette convention, d'une durée de 3 ans, vise à permettre la réhabilitation financée d'une centaine d'installations par an.

Montant des subventions

Le montant de l'aide s'élève à 60 % du montant TTC des travaux et étude de sols. Elle est calculée sur un montant plafond de 8 500 € TTC et peut donc atteindre la somme de 5 100 € TTC.

Critères d'éligibilité

(définis par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne)

Pour pouvoir prétendre à l'aide financière, chaque usager doit répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- ▶ Le propriétaire doit avoir acheté l'habitation avant le 1^{er} janvier 2011 ;
- ▶ L'habitation doit déjà être équipée d'un dispositif d'assainissement réalisé avant le 9 octobre 2009 ;
- ▶ Aucune aide financière ne peut être attribuée en cas d'absence d'installation ;
- ▶ L'installation doit être non conforme et doit remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - être située dans une zone à enjeux (périmètre de protection de captage, zone à proximité d'une baignade...) dans laquelle l'assainissement non collectif serait susceptible d'engendrer un impact sanitaire ;
 - présenter un danger pour la santé des personnes au titre de l'arrêté du 27 avril 2012 (permettre un contact direct possible avec les eaux usées non traitées par exemple) ;
- ▶ L'habitation doit être située sur une zone délimitée en assainissement non collectif au titre de la carte communale de zonage d'assainissement ;
- ▶ Un contrôle « diagnostic » et de bon fonctionnement de l'installation doit avoir été effectué par le SPANC.

Dispositifs d'assainissement non collectif prioritaires

L'objectif de cette opération est de supprimer les impacts les plus importants sur l'environnement. Il a été décidé de prioriser les réhabilitations financées sur les installations étant à l'origine de rejets d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau, fossés ou réseaux de collecte des eaux pluviales.

Lancement de la campagne d'information

Des réunions d'information seront organisées au cours de l'automne 2016 et chaque usager éligible recevra un courrier d'invitation.

Elles auront pour objet de détailler la procédure à suivre pour le montage du dossier de demande d'aide financière et pour la réalisation des travaux. Il faut préciser que la subvention ne peut être versée qu'après acquittement de la facture des travaux par le propriétaire.



Contact :

Nicolas YVERNAULT - 05 55 41 04 48
nicolas.yvernauld@agglo-grandgueret.fr

Et plus d'infos sur www.agglo-grandgueret.fr
rubrique " Environnement - Service Public d'Assainissement Non Collectif "

Saisir sa chance avec le SCOT du Grand Guéret

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est une chance pour notre territoire, l'occasion :

- d'élargir les dimensions locales pour prendre en compte la dimension territoriale, de dépasser les logiques sectorielles (habitat, économie, déplacements, environnement...) et pour leur donner une cohérence globale,
- pour tous les acteurs publics et privés de l'aménagement du territoire de s'accorder sur un projet commun qui dépasse les contraintes communales pour prendre en compte l'avenir de l'agglomération et de son bassin de vie dans son ensemble,
- d'exprimer et d'inscrire le projet politique de développement durable de la Com' d'Agglo, qui sera opposable à l'ensemble des collectivités publiques dans leurs décisions concernant l'aménagement de l'espace,
- d'engager un réel dialogue solidaire entre les communes et d'assurer un suivi des objectifs et orientations du schéma, afin de pouvoir si nécessaire les modifier au fil des années.

LE SCOT : POURQUOI, COMMENT ?

22 communes, réparties sur les 3 cantons de Guéret et Saint-Vaury, ont décidé de définir ensemble un projet commun d'avenir pour les 30 000 habitants du Grand Guéret.

C'est aujourd'hui que se joue le sort de notre territoire. Les enjeux sont de plus en plus nombreux, de plus en plus complexes. Il faut construire des logements pour chacun, accueillir les entreprises qui créent des emplois, organiser les déplacements des personnes et des marchandises, maintenir l'agriculture, protéger les espaces naturels et valoriser les paysages et le cadre de vie tout en agissant pour les générations futures...

Comment " mieux vivre ensemble " sur ce territoire ? Comment ce territoire doit-il s'organiser pour que ses différentes parties soient complémentaires, pour que leurs fonctions soient équilibrées ?

Le niveau communal ne suffit plus à appréhender la globalité des phénomènes. Il faut définir des orientations partagées pour l'ensemble du territoire. Le SCOT du Grand Guéret a pour objectif d'apporter des réponses à ces défis.

Élaboré et approuvé par la Communauté d'Agglomération, en prenant en compte les avis des communes, le SCOT est un document d'urbanisme qui s'impose à toutes les collectivités publiques (communes, département, région, État...) dans leurs décisions en matière d'aménagement de l'espace. Il permet également à l'Agglo d'initier et de mettre en œuvre ses compétences et actions d'intérêt communautaire.

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification intercommunale qui fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace.



- Il détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser, et les espaces naturels, agricoles et forestiers.
- Il permet de satisfaire les besoins en logements, activités économiques, équipements publics et structurants, en veillant à la desserte en moyens de transports, à la préservation des ressources naturelles et à l'utilisation économe et équilibrée des sols.
- Il assure la cohérence et la complémentarité des politiques d'habitat, de déplacements, d'équipements économiques et commerciaux en lien avec la préservation de l'environnement dans une optique de développement durable du territoire.

Pour une organisation territoriale cohérente

Le scénario propose que le développement durable du Grand Guéret s'articule autour de différents niveaux d'une « armature territoriale » où chaque niveau a un rôle, à sa place pour contribuer à la réussite de l'ensemble, afin de satisfaire les besoins globaux, dans une logique de solidarité entre toutes les communes.

Ce scénario, la « partition » qu'il nous est proposé de jouer ensemble, consiste à donner à la ville de Guéret et à son pôle

urbain (Saint-Sulpice-le-Guérois, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Sainte-Feyre) le rôle de locomotrice du développement du territoire en organisant de réelles capacités d'essor tout en favorisant une densification urbaine en parallèle à une extension spatiale raisonnée :

- extension des possibilités d'habitat et en particulier de logements aidés,
- soutien à l'installation d'entreprises et au déploiement de l'offre de services dont l'ensemble du territoire a besoin et doit profiter...

Pour les « pôles de proximité », il est souhaité un maintien et/ou un développement de l'habitat, des activités et des fonctions de proximité : services publics et privés, commerces et artisanat.

Il faut en effet s'assurer que ces pôles d'équilibre (Montaigut-le-Blanc, Saint-Vaury, Bussière-Dunoise, Ajain, La Chapelle-Taillefert) continuent à jouer pleinement leur rôle à l'égard du territoire rural de l'agglomération.

Réparti sur 11 communes, cet espace garde une place dans ce scénario d'avenir en permettant un développement raisonné de l'habitat et le maintien des activités et services existants.

Les grandes orientations et les objectifs du SCOT

1. ORGANISER ET STRUCTURER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE	2. ASSURER L'ATTRACTIVITÉ ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET FAVORISER LA CRÉATION DE NOUVEAUX EMPLOIS	3. PROTÉGER, GÉRER ET VALORISER UN TERRITOIRE " NATURE "
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Garantir une attractivité du territoire pérenne, attirer et retenir les populations 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Optimiser le statut de ville préfecture 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver les ressources naturelles
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une offre diversifiée et qualitative de logements 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Structurer le développement économique à partir des atouts du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir l'équilibre de la biodiversité des espaces naturels
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser le maillage en services, structurer et consolider une armature territoriale (pôles de proximité) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer, conforter les activités agricoles et forestières locales 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir les composantes identitaires et structurantes des paysages et maîtriser la qualité des extensions urbaines
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser le développement des activités commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser le potentiel touristique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en compte les risques majeurs dans les choix d'urbanisme pour protéger les populations et les activités et limiter, gérer les pollutions et les nuisances
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gérer, maîtriser la croissance et l'ensemble des déplacements, améliorer l'accessibilité aux équipements 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir et développer les initiatives permettant d'assurer une production énergétique locale, respectueuse de l'environnement

Notions de compatibilité et de conformité

Le SCOT fixe un cadre intercommunal d'aménagement et d'urbanisme avec une vision à 25/30 ans dans lequel les projets et actions locales doivent s'inscrire. Celui-ci suppose donc une traduction, une déclinaison de ses orientations ou objectifs dans les documents dits « de rangs inférieurs » : plan, projet ou dispositif doivent s'y référer et respecter ses principes et orientations fondamentales ; c'est la notion de compatibilité.

Celle-ci doit garantir la cohérence et l'harmonie entre les choix d'urbanisme décidés à l'échelle intercommunale et ceux définis à l'échelle locale : Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Carte Communale (CC).

En revanche, une opération de construction sera appropriée si elle respecte expressément les possibilités de localisation et règles prévues dans les PLU : c'est la notion de conformité.

Tout projet de construction ou d'aménagement doit ainsi être conforme aux règles du PLU, qui lui-même doit être compatible avec le SCOT.



La déclinaison du SCOT en matière d'habitat

À travers la mise en œuvre pour les années 2014-2019 de son second Programme Local de l'Habitat (PLH), la Communauté d'Agglomération impulse un certain nombre d'actions permettant de développer ou d'améliorer l'offre de logements sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux diverses demandes des ménages et aux orientations et objectifs fixés par le SCOT :

- ▶ Adaptation et efficacité thermique dans les logements privés : conseil technique préalable et mobilisation des subventions et aides indirectes pour faciliter la réalisation des travaux d'adaptation et d'économies d'énergie,
- ▶ Redynamisation du centre ancien de Guéret par des opérations de rénovation des immeubles vacants et en partenariat avec la ville, sur les rez-de-chaussée commerciaux,
- ▶ Rénovation et mise en couleur des façades situées dans les centres-bourgs,
- ▶ Réhabilitation ou construction de logements sociaux sous forme de petits immeubles ou de pavillons individuels groupés...
- ▶ Réalisation d'hébergements spécifiques pour les étudiants, les jeunes travailleurs et/ou les personnes âgées sous forme de logements intergénérationnels, de résidences avec services...

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a ainsi prévu jusqu'en 2019 un budget moyen annuel de plus de 200 000 € pour accompagner l'ensemble de ces initiatives.

Le PLH prévoit également le développement d'une offre nouvelle de logements en adéquation avec les objectifs de développement durable, qui sont traduits dans les projets par la mixité d'occupation, la proximité des services et équipements, la densification et la limitation de la consommation d'espace, l'aménagement de liaisons douces, la rationalisation des équipements publics : l'assainissement et les points de collecte des ordures ménagères seront collectifs tandis que des espaces de convivialité pourront être créés.

L'éco-village de Saint-Christophe a été conçu dans cette philosophie avec l'aménagement de 12 lots sur 8 800 m². La diversité de l'habitat est assurée par la construction de 4 pavillons HLM individuels, les autres lots étant réservés au locatif privé ou à l'accession à la propriété. Un assainissement collectif avec filtres plantés de roseaux, une gestion à la parcelle des eaux de pluie par l'intermédiaire d'un système individuel de récupération, un éclairage public « basse consommation », un verger partagé... témoignent également de la volonté des collectivités d'aménager autrement.

Cette nouvelle façon de concevoir l'aménagement public a également séduit les élus communaux : plusieurs démarches sont d'ores et déjà engagées dans plusieurs communes de l'Agglo (Saint-Sulpice-le-Guérois) et de nouveaux projets sont en cours de réflexion (Saint-Fiel, Guéret, Ajain, Jouillat...).

Le volet transport du SCOT décliné dans le Plan Global de Déplacement

Celui-ci a pour objectif de répondre aux problématiques de déplacement du territoire et à ses particularités pour tendre vers une organisation des systèmes de transport plus durable et plus solidaire.

Elaboré en 2012, il est structuré autour de 4 actions clefs et d'une quinzaine d'actions d'accompagnement :

- Le développement de l'offre de transports collectifs a été réalisé à partir du renforcement des lignes existantes à l'échelle du territoire (réseaux départemental TRANSCREUSE et TER régional) et par la création

d'un service de Transport à la Demande sur les 22 communes du territoire.

- La seconde action est d'organiser les transports collectifs urbains. Avant le réseau agglo'Bus actuel, il existait sur Guéret un réseau régulier anonyme. La création du réseau agglo'Bus en septembre 2013, qui compte aujourd'hui 7 lignes urbaines, a permis de créer une offre plus importante avec une identité propre, des bus urbains accessibles à tous et du matériel urbain adapté (poteaux et abribus identifiants).

- La troisième action est d'articuler les trans-

ports collectifs, la circulation et le stationnement dans la ville et ses périphéries (secteurs de Courville, des stades, des zones d'activités ou commerciales...). Une ligne urbaine (ligne A) a été mise en place pour desservir essentiellement le centre-ville. Le volet circulation-stationnement sera étudié avec les communes concernées pour permettre une meilleure organisation entre les différents modes de déplacement et les possibilités de stationnement et de mobilité douce.

- La quatrième action est de valoriser, dans une logique à moyen et long termes le pôle de la gare comme lieu stratégique de convergence des différents réseaux de transport en commun et d'articulation avec l'ensemble des modes de déplacement et services liés (véhicule de location, taxi, co-voiturage, commerces de proximité...)

La Com' d'Agglo a créé un Espace Mobi-

lité dans l'enceinte même de la gare afin de renseigner les usagers sur les différents modes de transport qui s'offrent à eux. A l'extérieur, le parvis et les espaces de stationnement annexes sont en cours de réaménagement, tandis qu'une nouvelle signalétique permet d'identifier les arrêts des différentes lignes. L'objectif sur le long terme est de désenclaver et de redonner à ce secteur son attractivité, comprenant toutes les fonctions urbaines : habitat, commerces et services de proximité, activités tertiaires...

En parallèle, tous les acteurs concernés vont poursuivre les études ou actions complémentaires pour diversifier les différentes mobilités et pratiques (marche à pied, vélo, "prendre la voiture autrement") à travers des actions d'animation et de sensibilisation à mener conjointement.

La traduction du SCOT en matière de politique énergétique

Le SCOT détermine des orientations pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et réduire l'ensemble des consommations énergétiques conformément aux exigences établies par l'Union Européenne en 2008 et reprises par la France dans le cadre des lois « Grenelle 1 et 2 ».

Pour ce faire, l'Agglo a décidé en 2012, de façon volontariste, d'élaborer sur son territoire un Plan Climat Energie Territorial (PCET), démarche de développement durable visant à réduire les gaz à effet de serre et la consommation d'énergie. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs et des habitants de l'agglomération, voire au-delà. Approuvé fin 2014, le PCET est organisé en 4 axes portant sur les thèmes suivants : l'énergie, les déplacements, l'économie et la responsabilisation des collectivités. Il est décliné en 50 propositions d'actions à mener, dont une quinzaine est prioritaire.

Depuis 2 ans, la Communauté d'Agglomération et ses partenaires ont notamment engagé les actions suivantes :

- énergie : favoriser la rénovation énergétique de l'habitat existant, promouvoir l'utilisation et le développement des énergies renouvelables ;
- déplacements : création et adaptation des réseaux de transports collectifs en zone urbaine (6 lignes) et zone rurale (Transport A la Demande) ;
- économie : favoriser l'émergence de circuits de proximité, notamment pour la restauration collective, adapter les pratiques agricoles au changement climatique (partenariat avec la Chambre d'Agriculture) ;

→ fonctionnement des collectivités : optimisation de l'éclairage public.

Dans le cadre de la révision et/ou de l'élaboration de leur document d'urbanisme, les communes s'inscrivent également dans cette approche en prenant en compte le PCET. Aussi, cette démarche apparaît aujourd'hui totalement intégrée pour les collectivités et partenaires du territoire.

Dans ce sens, le Grand Guéret a été labellisé « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » en juin 2015 par le ministère de l'environnement. Ce label national permet de financer, via une enveloppe de 500 000 €, divers projets identifiés et menés par les acteurs locaux : Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, communes, chambres consulaires, Creusalis, EHPAD...

Le SCOT permet de traduire des idées, de concrétiser des projets à plus ou moins long terme, en dépassant les réflexions sectorielles ou les volontés individuelles.

Chaque projet se trouve alors intégré dans des logiques partenariale, territoriale et multithématique renforçant ainsi leur efficacité.

Pour autant, le SCOT du Grand Guéret n'est pas figé dans le marbre : l'évaluation régulière des actions menées et l'observation des évolutions du territoire permettront d'amender, de corriger ce document d'aménagement pour contribuer au développement durable de l'agglomération pour les générations futures.

Instruction du droit des sols : un premier service commun au sein de l'Agglo

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite " loi ALUR " a eu pour effet des évolutions sur différents domaines de l'urbanisme dont l'instruction du droit des sols. Elle met fin à la disposition gratuite des services de l'Etat pour l'application du droit des sols à toutes les communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus. La loi ALUR acte la pleine et entière responsabilité des collectivités locales sur l'instruction des autorisations de construire au 1^{er} juillet 2015 pour les Communes dotées d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme), d'un POS (Plan d'Occupation des Sols) ou POS abrogé et d'une Carte Communale de compétence communale.

Il revient donc aux Maires, autorités compétentes pour délivrer les actes au nom de la commune, faisant partie d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de plus de 10 000 habitants, de charger ses services de l'instruction des actes d'urbanisme ou d'en charger les services d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités.

Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2015. 17 communes du Grand Guéret étaient concernées par l'application de ce texte.

Création d'un service commun d'instruction du droit des sols auquel 17 communes ont adhéré

Compte tenu du soutien nécessaire à apporter aux communes membres de la Communauté d'Agglomération qui ne bénéficiaient plus des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'autorisation du sol en matière d'urbanisme au 1^{er} juillet 2015, une réflexion sur une mutualisation de ce service d'instruction entre la Collectivité et ses communes membres a été engagée.

C'est dans cette perspective qu'il a été proposé de créer un service commun en la matière dénommé « Service Instruction du droit des sols ». Il s'agit du premier service commun créé au niveau de la Communau-

té d'Agglomération. Pour ce faire, la commune de Guéret a mis à disposition pour une partie de leur temps de travail, deux agents du service urbanisme qui assuraient déjà, dans le cadre de leurs missions, l'instruction des autorisations d'urbanisme au niveau de la ville. Par ailleurs, un agent à temps plein a été recruté par la Communauté d'Agglomération. Ce service commun et mutualisé " Instruction du droit des sols " est situé au sein du service Urbanisme à la Mairie de Guéret. L'objectif des élus communautaires de rendre ce service opérationnel au 1^{er} juillet 2015 a été tenu. 17 sur les 22 communes du Grand Guéret étaient concernées par l'application de la loi ALUR, rendant nécessaire pour leurs administrés la continuité de l'instruction des autorisations d'urbanisme après cette date.

Ces 17 municipalités ont choisi d'adhérer à ce service commun.

Modalités de fonctionnement du service

La mise à disposition du service instructeur pour les communes adhérentes donne lieu à rémunération au profit de la Communauté d'Agglomération pour couvrir les charges de fonctionnement du service.

Les communes versent annuellement une contribution correspondant à ces charges. La répartition de cette contribution s'établit comme suit :

- sur la base du coût unitaire de fonctionnement du service,

- multiplié par le nombre d'actes d'urbanisme pondérés instruits sur la commune au cours de l'année considérée.

Jusqu'au 1^{er} juillet 2015, l'instruction du droit des sols était assurée gratuitement par les services de l'Etat. Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015, le coût du service commun pour la Com' d'Agglo s'est élevé à 37 000 €. 230 actes y ont été déposés et instruits pendant cette période.

L'adhésion à ce service ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'actes d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance et signature des actes qui restent de son seul ressort et continuent d'être effectuées dans leurs mairies respectives.

Le service instructeur assure ainsi l'instruction des actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire du Grand Guéret :

- les permis de construire,
- les permis de démolir,
- les permis d'aménager,
- les déclarations préalables,
- les certificats d'urbanisme article L.410-1b du code de l'urbanisme.

Plus d'infos sur
www.agglo-grandgueret.fr
rubrique

" Aménagement du territoire et habitat "

A savoir : une charte de fonctionnement du service Instruction du droit des sols a été approuvée en Conseil Communautaire afin d'indiquer notamment les modalités de fonctionnement du service, les actes concernés par l'instruction, les rôles respectifs des communes membres et du service commun de la Communauté d'Agglomération en matière d'accueil, d'instruction et de délivrance des actes. Une commission assure le suivi du service commun et peut faire toute proposition visant à améliorer en cas de besoin son fonctionnement.

Quelles autorisations pour mes travaux ?

En fonction de l'importance des travaux, il se peut que vous n'ayez aucune autorisation à demander. Vous pouvez aussi avoir à déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable à la mairie. L'importance des travaux est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol.

Où déposer vos dossiers ? Exclusivement en mairie du lieu des travaux.

L'absence d'autorisation préalable

Vous n'avez aucune formalité à accomplir :

- en-dessous de 5 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol créée,
- pour les travaux d'entretien et de réparation ordinaires,
- pour certains travaux de ravalement,
- aménagement d'un grenier sans modifier l'aspect extérieur du bâtiment et sans l'agrandir.

La déclaration préalable

Elle permet à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance. Vous devez faire une déclaration préalable dans les cas suivants :

- toute construction/extension entraînant la création d'une surface comprise entre 5 m² et 20 m² ;
- travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction, (changement de menuiseries, création d'ouverture, réfection de toiture, ravalement de façade...);
- implantation d'un abri de jardin de plus de 5 m² ;
- aménagement d'un grenier entraînant une modification de l'aspect extérieur du bâtiment.

Exemple : vous construisez un garage, par extension d'un bâtiment existant dans une commune non dotée d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou d'un POS (Plan d'Occupation des Sols) : s'il ne dépasse pas 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, seule une déclaration préalable doit être adressée à la mairie de la commune. Au-delà de 20 m², en revanche, une demande de permis de construire doit être déposée.

Le délai d'instruction est de 1 mois.

Le permis de construire

Il est obligatoire pour toute construction nouvelle ou pour les travaux sur une construction existante, en fonction de seuils déterminés pour la surface de plancher ou l'emprise au sol. En cas de travaux sur une construction existante, la zone dans laquelle se situe le logement (zone urbaine couverte par un PLU ou un POS, ou autre zone) peut avoir un impact sur les seuils. Vous devez faire une demande de permis de construire dans les cas suivants :

- si vous construisez une maison ;
- tous travaux créant plus de 20 m² ou 40 m² selon les cas ;
- si votre projet de construction implique des démolitions : la demande de permis de construire peut porter à la fois sur la construction du nouveau bâtiment et sur la démolition ;
- si votre projet change la destination d'un bien et modifie ses structures porteuses ou sa façade.

Si la surface totale de la construction (surface existante surface créée) est supérieure à 170 m², le recours à un architecte est obligatoire.

Le délai d'instruction du permis de construire est fixé à deux mois pour les maisons individuelles et trois mois pour les autres constructions. Ce délai peut être prolongé lorsqu'il y a lieu de consulter des services extérieurs (Architectes des Bâtiments de France...).

Le permis de construire est valable 3 ans.

Suite au transfert de la compétence "Accueil de la petite enfance" en 2012 de la Mairie de Guéret à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avait été signé avec les partenaires (CAF de la Creuse et MSA du Limousin) sur la période 2012-2013-2014. Arrivé à échéance au 31 décembre 2014, un nouveau CEJ doit être reconduit pour les 4 prochaines années, de 2015 à 2018. Afin de renouveler les enjeux de ce contrat, la CAF de la Creuse, la Communauté d'Agglomération et la MSA du Limousin ont décidé de renouveler la collaboration avec le Cabinet Grape Innovations - une 1^{ère} étude avait été réalisée en 2008 - dans le but d'obtenir un diagnostic actualisé pour définir des orientations au plus près des besoins des familles.

Les résultats de l'étude petite enfance

L'étude démontre bien une évolution de la demande des familles en ce qui concerne le besoin de garde de jeunes enfants en raison d'une modification de l'environnement économique et social :

- ▶ une augmentation de la paupérisation de la population du territoire communautaire, générant des besoins et stratégies spécifiques en termes d'accès aux modes d'accueil : en 2014, 13,8 % de la population est en situation de pauvreté et 28,9 % est allocataire des minima sociaux. Cette hausse concerne plus particulièrement les 25-29 ans et les familles monoparentales ;
- ▶ une structure de l'emploi générant des horaires atypiques et irréguliers, pour une partie de la population : sur la tranche d'âge 25-54 ans et notamment celui des femmes (81 %), si le taux d'activité est élevé, près de 25 % des emplois occupés par les femmes sont à temps partiel et 13,3 % sont de nature précaire (CDD, intérim, emplois aidés) ;
- ▶ une mixité sociale réelle et partagée dans tous les établissements d'accueil par la garde d'enfants issus de familles en situation de précarité économique, conformément aux objectifs fixés par la CNAF.

L'étude met également en avant les points forts et faibles du dispositif petite enfance en 2015.

Dès 2012, le projet en faveur de la petite enfance sur le territoire, via la prise de compétence petite enfance par le Grand Guéret, et par la mise en place d'une coordination petite enfance, soutenu et financé par la CAF et la MSA, s'est fortement structuré et développé par :

- une volonté politique forte sur le projet petite enfance ;
- une capacité d'accueil plus importante : 590 places dont 101 en accueil collectif (sur le multi-accueil de Guéret et multi-accueil de Saint-Vaury et sur la micro-crèche de Saint-Fiel) et 489 en accueil individuel (chez une assistante maternelle ou en multi-accueil familial), ainsi qu'une offre d'accueil structurée et organisée : 568 enfants de moins de 4 ans ont été accueillis (sur 780 enfants de moins de 3 ans sur le territoire communautaire), dont 288 en accueil collectif et 280 en accueil individuel en 2014 ;
- la mise en place d'une coordination en matière de petite enfance actée et

Vers un nouveau Contrat Enfance Jeunesse

efficente permettant une meilleure lisibilité dans la diversité de réponses aux familles ;

- une réponse aux besoins de lien social pour les parents et de socialisation pour les enfants ;
- le développement du Relais d'Assistants Maternelles sur l'ensemble du territoire communautaire et la participation des animatrices au travail partenarial et à l'observatoire.

Toutefois, l'étude fait état d'un décalage entre la richesse de l'offre, la pertinence des projets, la couverture géographique améliorée du dispositif et l'évolution des besoins et usages des familles en matière d'accueil des jeunes enfants :

- Une capacité d'accueil importante chez les assistantes maternelles avec des places non pourvues et une grande disparité quant au nombre d'enfants qu'elles accueillent ;
- une réponse partielle, en accueil collectif, pour des besoins sur des temps partiels ou sur des horaires atypiques ;
- une saturation de l'accueil occasionnel ;
- un accueil d'urgence à structurer et à mettre en lien au sein de l'ensemble du dispositif petite enfance.

Les préconisations de l'étude et les axes de travail du CEJ 2015-2018

- Adapter l'offre à la demande d'accueil pour les moins de 5 ans et leur famille en optimisant le fonctionnement des structures et dispositifs existants au regard des préconisations du diagnostic (accompagnement des équipes dans le projet social et renforcement des missions du RAM dans la lisibilité de l'offre des assistantes maternelles), en tenant compte de la répartition territoriale des besoins et de l'offre existante, et en définissant les modalités de soutien aux initiatives sur le territoire en matière de modes de garde, notamment des Maisons d'Assistant(e)s Maternel(e)s.
- Accompagner et faciliter le parcours des familles avec des besoins spécifiques (insertion professionnelle et enfants porteurs de handicap) et faciliter l'intégration des enfants à la collectivité en leur offrant un lieu d'écoute.
- Créer un observatoire local des modes et conditions d'accueil des jeunes enfants afin d'activer une fonction de veille permettant de recenser les points de tension et d'appréhender les évolutions des besoins pour avoir une politique réactive sur le territoire.

Montant de l'étude = 14 952 €, financés par :
 - CAF de la Creuse : 11 962 €
 - Agglo : 1 990 €
 - MSA du Limousin : 1 000 €

" Les Rencontr'Actées " : 3 jours d'émulation à la Quincaillerie

Les Rencontr'Actées, entendez " journées des tiers-lieux et de l'innovation sociale ", se sont déroulées à Guéret du 9 au 11 juin dans le cadre des OSCE Days (journées internationales de l'économie circulaire et open source). Retour sur ce premier évènement festif, studieux et très collaboratif.

Fédérer, valoriser, partager...

Portées par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, à l'initiative de la Quincaillerie, " tiers-lieu d'assemblage local " et par un groupe d'étudiants de l'IUT Carrières Sociales, ces journées avaient de multiples objectifs :

- permettre les rencontres, la cohésion sociale, les découvertes,
- mettre en avant les intelligences collectives,
- proposer à tous d'investir, sous toutes formes, la ville de Guéret.

Fédérer, valoriser et favoriser le développement des initiatives locales autour de la culture, des circuits courts, de l'économie sociale et solidaire, de l'open source, des alternatives, ont été autant de challenges à relever. Des discussions et des débats entre citoyens ont été amorcés afin de réfléchir ensemble à des solutions aux problèmes locaux et de permettre à chacun de partager ou s'informer sur divers sujets comme la coopération, les tiers-lieux, la transparence, les nouvelles technologies, etc.

Une programmation chargée pour offrir le choix aux plus curieux !

De l'économie sociale et solidaire aux circuits courts, en passant par les alternatives écologiques, les tiers-lieux, les nouvelles façons de travailler, la propriété intellectuelle des Fablabs et la gouvernance des tiers-lieux, l'insertion dans les ressourceries... Voici autant de thèmes abordés pendant ces 3 jours de rencontres. Les tables rondes, conférences, projections, débats, repas partagés et les différentes animations proposées dans la ville étaient ouverts à tous, à la fois professionnels, passionnés, chercheurs, associations, citoyens... Une soirée afterwork, la diffusion du film « demain » suivie d'un débat, d'une salad'party pour l'inauguration d'une boutique éphé-

mère mutualisée portée par Solasol, de grandes tables espagnoles dressées dans la rue de la Quincaillerie... ont aussi été organisées en toute convivialité.

Investir Guéret...

Grâce aux fils rouges permanents, les Rencontr'Actées ont également permis à la population de se réapproprier l'espace public. Trois ateliers participatifs, ouverts à tous, ont ainsi évolué au cours de ces 3 jours.

▶ Le premier projet avait pour objectif de restaurer et de se réapproprier le square Jorrand, un jardin public, afin de terminer



L'évènement dans un décor pensé par tous.

▶ Le second portait sur la transformation de la rue d'Armagnac



(projet de galeries éphémères et de street art).

▶ Le troisième consistait à transformer une cabine téléphonique afin de lui donner une nouvelle vie au profit de tous (projet Givebox - place Bonnyaud).



Un grand merci à tous les partenaires, intervenants, bénévoles (retrouvez-les sur react.tl) ainsi qu'aux participants, qui ont fait de ces Rencontr'Actées une manifestation riche et de qualité. Rendez-vous bientôt pour la retranscription des tables rondes sous la forme d'un fanzine innovant réalisé par le collectif Zélie !



Déploiement de la fibre optique sur le Grand Guéret

Le Très Haut Débit est une priorité de développement pour tous les territoires. Les besoins en débit de tous les usagers, professionnels et particuliers, augmentent régulièrement et seule la fibre optique jusqu'à l'utilisateur (FTTH, fibre to the home) est en mesure d'y répondre de manière pérenne. Le saut technologique vers les réseaux de deuxième génération en fibre optique est donc aujourd'hui incontournable.

Pour y parvenir, la Communauté d'Agglomération a pu bénéficier du « Programme national très haut débit », avec l'objectif que tous les foyers aient accès à un service très haut débit grâce à la fibre optique. Dans ce cadre, l'opérateur historique ORANGE s'est engagé à ce que tous les foyers du Grand Guéret soient fibrés à l'horizon 2020.

Cette opération de très grande ampleur doit doubler le réseau de fils téléphoniques de cuivre par un réseau de fibre optique, jusque dans chaque bâtiment du territoire. La Com' d'Agglo a d'ailleurs signé une convention avec Orange en novembre 2015, qui prévoit les modalités de déploiement. La partie nord de Guéret sera équipée et opérationnelle d'ici la fin de l'année, et le premier client devrait pouvoir bénéficier de ce service dès le mois de novembre 2016.

Dans un second temps, les élus ont souhaité réduire la fracture numérique du territoire et les efforts de fibrage devraient porter sur la commune de Saint-Laurent notamment.

Manifestez votre intérêt pour la fibre auprès d'Orange !
 RDV sur <http://reseau.orange.fr/fibre-optique> à la rubrique " Et on vous prévient... Me tenir au courant de l'arrivée de la fibre " Ceci permettra à l'opérateur de constater l'intérêt des usagers pour cette technologie.



©-Hedeshian

Une programmation culturelle à l'échelle du réseau des bibliothèques

En plus de veiller à la qualité des contenus proposés au travers de tous les supports existants, la BM met l'accent sur le travail de médiation auprès du public avec le souci permanent de nourrir l'échange le plus fructueux possible avec ce dernier, notamment par le biais de sa programmation culturelle pluridisciplinaire où littérature, musique, photographie et arts plastiques interrogent le monde et invitent à penser l'histoire autant que le présent.



L'exposition d'été s'est déroulée cette année autour de Bernard Lachaniette.

Né en 1949 à Limoges, Bernard Lachaniette, après des études d'architecture à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Paris (1969-1972) et à l'Institut des hautes Etudes cinématographiques (IDHEC) qu'il termine en 1975, se consacre dans les années 1980 à une création polyvalente : peinture, photographie, sculpture, céramique, émaux sur cuivre, pastel et maintenant gravure. Ses collages, ses assemblages et ses peintures des années 1990 l'ont mieux fait connaître au public. En accord avec l'artiste, cette exposition a présenté les différents aspects de son travail : émaux, bronzes, collages, dessins, livres d'artistes, ainsi que ses dernières œuvres, de grandes acryliques, tel un voyage au cœur de son univers stylisé où le bestiaire, « les nageuses énigmatiques et sensuelles », les figures acrobatiques, reviennent inlassablement. Les dernières œuvres qui n'ont pas encore été dévoilées au public semblent toutefois s'éloigner un peu de ces figures archétypales...

Programmation avec le concours de l'Etat - ministère de la culture et de la communication - direction régionale des affaires culturelles Aquitaine Limousin Poitou-Charentes -

Bibliothèque Multimédia : se diversifier à travers l'offre numérique

Près de 6 ans après son ouverture et la mise en place du réseau de lecture publique, la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret met en ligne depuis quelques semaines une offre numérique nouvelle dans les domaines de l'autoformation et de la musique. Celle-ci vient enrichir l'offre traditionnelle existante, déjà très conséquente (12 439 CD, 7423 DVD, 96 Blu-ray, 529 vinyles) et compléter le volet numérique initié dès 2013 avec la mise en service du prêt de liseuses (pré-téléchargées).

L'autoformation avec " Tout Apprendre "

Accessible en ligne à partir du portail de la Bibliothèque Multimédia en se connectant sur son propre compte, " Tout Apprendre "

est une base de données permettant l'autoformation dans des domaines aussi variés que les langues (Anglais, Espagnol, Italien, Allemand...), la bureautique, le multimédia, l'initiation musicale, le développement personnel, le code de la route, la remise à niveau adulte et le soutien scolaire. Il nous paraissait essentiel de répondre à un besoin réel d'un nombre important d'usagers de tous âges, freinés dans leurs apprentissages en raison de parcours de vie et professionnels parfois sinués. Cette plate-forme numérique est donc censée répondre aux besoins de remise à niveau et de perfectionnement d'une partie de la population et intéresser le public curieux d'explorer de nouveaux domaines. Dans un contexte économique difficile, la bibliothèque se devait plus que jamais d'offrir au public les moyens de pallier les inégalités d'accès aux savoirs et à la culture en général au travers d'une démarche d'accompagnement de l'utilisateur dans la découverte et la maîtrise de ce nouvel outil.

La musique avec la " Philharmonie de Paris " et " E-music Box "



PHILHARMONIE

La plate-forme musicale conçue par La Cité de la Musique devenue depuis la Philharmonie de Paris, a pour objet d'offrir un accès en ligne à des ressources musicales audio et vidéo dans tous les genres musicaux. Ce sont, en tout, près de 45 000 documents numériques proposés dont 490 concerts

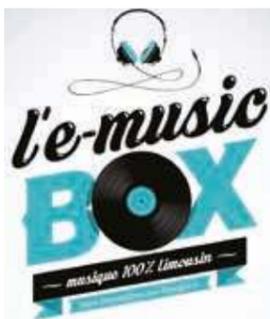
vidéo, 2000 concerts audio, des milliers d'œuvres musicales interprétées par des artistes prestigieux dans les genres musicaux les plus variés (classique, contemporain, jazz, musiques actuelles et du monde), ainsi que des conférences audio et des vidéos documentaires.

Cette offre média a été créée spécifiquement pour les conservatoires et les bibliothèques. Elle permet aux abonnés de bénéficier de tous ces contenus et découvrir ainsi de très beaux concerts donnés à la Philharmonie et dans les plus grandes salles parisiennes.

De plus, la BM a choisi d'agréger à son portail la plate-forme E-music Box, site web de la BFM (Bibliothèque Francophone Multimédia) de Limoges.

L'E-music box est « une boîte à musique électronique régionale ». Son but est de faire connaître la diversité et la richesse de la scène musicale limousine dans des styles très variés (Classique, Electro, Folklore, Hip-Hop, Jazz-blues, Reggae, RockPop, World-Trad...). Sur l'E-music Box, les

internauts peuvent lire les biographies des artistes, écouter leur musique, suivre leur actualité, vérifier la disponibilité de leurs œuvres au sein du catalogue de la BFM et prendre facilement contact avec eux. Depuis le lancement du site, des centaines de groupes, tous styles musicaux confondus, ont pu profiter de ce service libre et gratuit. Par ce biais, la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret entend faire découvrir à ses usagers les talents musicaux contemporains du Limousin et les valoriser.



Agglo'Bus : Encore du nouveau pour 2016-2017 !

Le réseau agglo'Bus a vu le jour en septembre 2013 et n'a cessé d'évoluer depuis, pour mieux transporter les habitants du territoire et les visiteurs, avec comme objectif le déploiement de lignes plus courtes et plus rapides tout en desservant le maximum de quartiers.

Les précédentes évolutions du réseau

En septembre 2013, trois bus circulaient sur trois lignes urbaines (A, B et C) pour des boucles de 20 à 50 minutes sur Guéret. On comptait 63 arrêts urbains. Le Transport à la Demande (TAD) comportait 6 secteurs fonctionnant sur réservation préalable et desservant l'ensemble du territoire autour de Guéret. Pour compléter l'offre de TAD, 4 liaisons interurbaines desservaient Guéret et les pôles de proximité.

En septembre 2014, un bus et une ligne ont été ajoutés. Quatre bus circulaient ainsi sur quatre lignes urbaines (A, B, C et D) pour des boucles de 20 à 30 minutes sur Guéret. On comptait alors 70 arrêts. Pour mieux répondre à la demande, le TAD a été restructuré en 4 secteurs et 3 niveaux de services*.

A partir de septembre 2015, les temps de trajets ont été réduits. Ce sont quatre bus qui circulent sur sept lignes urbaines (A, B, C, D, E, F et G) pour des boucles de 15 à 20 minutes sur Guéret. On compte alors 78 arrêts dont 25 déjà accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le Transport à la Demande conserve, quant à lui, ses 4 secteurs et 3 niveaux de services. Pour rendre le service accessible à tous, une baisse des tarifs des abonnements mensuels s'est appliquée pour cette troisième année d'exploitation. L'abonnement JEUNE** est passé de 20 € à 10 €, l'abonnement LIBERTE** est passé de 12,5 € à 7 € et l'abonnement MOBILITE de 25 € à 20 €. Des abonnements annuels ont également été créés : JEUNE à 100 €/an, LIBERTE à 70 €/an, MOBILITE à 200 €/an.

Enfin, le service de transport est assuré également le samedi après-midi.

Les nouveautés 2016-2017

Depuis le 22 août 2016, le réseau est modifié, toujours pour un meilleur service. Voici un aperçu des changements majeurs sur les lignes urbaines :

- la ligne Abis vient renforcer la ligne A en desservant, à certains horaires, le nouvel arrêt " Chemin des Amoureux " ;
- la ligne D ne passe désormais plus par l'avenue d'Auvergne, permettant l'instal-

lation d'un nouvel arrêt " Marc Bloch " rue Alexandre Guillon ;

- sur les lignes C et F, les arrêts " Allende " et " Madeleine " sont fusionnés.

- la ligne G, quant à elle, contourne la rue Gambetta par l'avenue Charles de Gaulle, créant ainsi un nouvel arrêt près du parking de la Bibliothèque Multimédia. Le TAD n'est pas en reste avec la desserte des pôles de services également pour les navettes EHPAD/Etablissements de Santé, ainsi que l'ajout de 3 points d'arrêt situés à :

- La Vergne, sur la commune de Bussière-Dunoise (secteur ouest),

- Villandry, sur la commune d'Ajain (secteur nord),

- Montpigeaud, sur la commune de Saint-Eloi (secteur sud).

Et le pass jeune est dorénavant ouvert aux étudiants !

Mise en service d'un petit bus

Un nouveau petit bus circule depuis avril dernier sur le réseau agglo'Bus. Ce véhicule de 23 places dessert les lignes D (Gare SNCF - Hôtel de Ville - Pommeil) et G (Gare SNCF - Hôtel de Ville - Charsat). Entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et décoré aux couleurs de l'agglo'Bus, ce minibus peut se faufiler dans les rues étroites du centre-ville. Il rejoint le premier minibus déjà en service sur la ligne A et les deux autres en service sur les lignes B, C, E et F.

Progression de la fréquentation

Depuis son lancement, la fréquentation ne cesse de progresser, preuve du succès de ce service auprès de la population.

Fréquentation sur le réseau agglo'Bus en nombre de déplacements :

	Année 1 de sept. 2013 à août 2014	Année 2 de sept. 2014 à août 2015	en cours année 3 de sept. 2015 à avril 2016
Lignes urbaines	72 255	82 152	78 468
TAD	723	2 509	2 632
TOTAL déplacements	72 978	84 661	81 100

*voir détails dans le règlement d'exploitation ou le guide pratique
** voir modalités des ayant-droits dans le règlement d'exploitation ou le guide pratique

Passéo Guéret : un billet tout en un : train + bus

Passéo Guéret est un forfait combiné train Ter + bus  au départ des gares de Limoges, Ambazac, Saint-Sulpice-Laurière, Marsac, Vieilleville, à destination de Guéret avec des formules hebdomadaires, mensuelles ou annuelles de date à date.

Ce forfait ouvert à tous (travail, étude, loisirs...) offre jusqu'à 80 % d'économie en fonction de la formule choisie et du trajet parcouru.

Exemple de tarif sur le trajet Limoges Guéret avec un forfait mensuel : 149,20 € (forfait TER + bus). A noter que Passéo Guéret est éligible à la Prime transport (participation de l'employeur à hauteur de 50 % minimum d'un abonnement transport en commun), soit un coût de 74,60 € prime transport déduite dans cet exemple.

Où acheter un Passéo Guéret ?

- Au guichet des gares de Limoges, Ambazac, Saint-Sulpice-Laurière et Guéret.

- Pour un départ de Marsac et Vieilleville : à bord des trains.

- Depuis février 2016 : en ligne sur le site TER Limousin et sur les automates de vente dans les gares d'Ambazac et de Saint-Sulpice-Laurière.

Passéo Guéret est le fruit d'un partenariat entre l'ex- Région Limousin et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Mise à disposition de radars pédagogiques aux communes

Suite aux demandes de certains Maires et aux réunions de la commission « mutualisation », il a été proposé que la Com' d'Agglo acquière deux radars pédagogiques destinés à mesurer la vitesse des véhicules et en informer les conducteurs.

L'objectif est d'inciter à ralentir avec des messages brefs (école, danger, ralentir...) pour respecter la vitesse autorisée, avec possibilité aussi d'enregistrer les vitesses des véhicules afin d'établir des statistiques de circulation.

Ces radars enregistrent dans les deux sens de circulation et sont confiés aux communes désireuses de s'en servir. Glénic, Saint-Léger-le-Guéretois, La Saunière, Saint-Vaury, Ajain, Saint-Fiel... les ont déjà utilisés.

Un règlement de mise à disposition de ces matériels a été approuvé par le Conseil Communautaire. La durée d'utilisation d'un radar par chaque commune est fixée à 15 jours consécutifs, 2 fois par an.

La Creuse aura son crématorium

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a confié à la société Atrium, par contrat de délégation de service public en date du 23 juillet 2013, la construction et l'exploitation d'un crématorium sur la commune d'Ajain.

Un permis de construire a été accordé par arrêté du Maire en date du 11 août 2015.



11 juillet 2016 : Pose de la première pierre du crématorium

Le projet

Le projet d'implantation du crématorium est localisé au lieu-dit "Au Chapeau" à l'entrée du bourg d'Ajain et à proximité de la RN145. La parcelle est accessible par la RD 11 et se situe à 600 m environ du bourg d'Ajain. Il se décline en deux parties dont l'une sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération et l'autre sous la maîtrise d'ouvrage privée de la société Atrium.

Les travaux pris en charge par la Communauté d'Agglomération

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret s'est engagée à réaliser un certain nombre de travaux préparatoires, qui ont trait à la viabilisation du terrain :

- ▶ améliorer l'accès au terrain ;
- ▶ mettre à disposition la plate-forme d'implantation du bâtiment, de la voirie d'accès et du bassin de régulation des eaux pluviales ;
- ▶ étendre les réseaux nécessaires à l'exploitation (gaz naturel, électricité, téléphone, eau potable et évacuation des eaux usées) ;
- ▶ clôturer le terrain.

Ces travaux ont été découpés en trois lots :
- lot 1 : terrassement-voirie attribué à l'entreprise TPCRB,
- lot 2 : réseaux attribué à l'entreprise TPCRB,

- lot 3 : aménagements espaces verts attribué à l'entreprise Creuse Paysage, pour un montant de travaux de 125 000 € HT et un montant d'études d'environ 15 000 € HT.

Les travaux engagés par Atrium

Leur projet consiste en :

- la construction d'un bâtiment principal d'une surface d'environ 400 m² sur 4800 m² de terrain,
- la création des voiries,
- la création des espaces verts.

Le bâtiment se décompose en une partie réservée aux familles et au public comprenant notamment un hall, un bureau d'accueil et administratif, une salle dédiée aux cérémonies, une salle de visualisation sur l'appareil de crémation, un salon de remise des urnes, des sanitaires, un site cinéraire. La seconde partie est constituée des locaux techniques et administratifs à l'usage exclusif du personnel.

La pose de la première pierre s'est déroulée le 11 juillet 2016 ; la construction devrait être achevée d'ici un an.



Faites le plein d'activités avec la Station Sports Nature !



La saison 2016 marque un nouveau tournant dans la vie de la Station Sports Nature des Monts de Guéret. La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a lancé des séjours thématiques autour des activités VTT et trail, et proposé depuis juillet deux nouvelles activités encadrées par le service Sports Nature : le tir à l'arc et le swin golf sur la base de loisirs d'Anzême.

De nouveaux séjours thématiques proposés cette année

Figures emblématiques du développement des sports nature sur notre territoire, le VTT et la randonnée irriguent aujourd'hui tout l'espace communautaire et permettent de relier les différents sites de pratiques entre eux. Les circuits sont tous finalisés et possèdent leur propre signalétique agréée par la Fédération Française de Cyclisme (Site VTT FFC) et la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Pour profiter de la notoriété grandissante des Monts de Guéret en matière de VTT, grâce notamment à l'action et à la présence du team VTT SCOTT Creuse Oxygène Guéret à travers le monde, la Communauté d'Agglomération, en partenariat avec l'Office du Tourisme, Creuse Oxygène Guéret et l'Institut Régional de Formation Jeunesse et Sports de Guéret (IR*), a lancé les premiers séjours VTT pour les jeunes de 13 à 22 ans. Cinq jeunes venus de Picardie, Bourgogne, Aquitaine et Limousin, ont ainsi participé au premier stage qui s'est déroulé du 11 au 15 avril derniers, et 8 au second du 22 au 26 août. Ils ont été enchantés de leur séjour rendu inoubliable par la présence de plusieurs champions de France de la discipline (Audrey Menuet, Raphaël Gay...) et quelques-uns des ténors du team. Cette proximité assure à ce type de séjours un positionnement fort qui se démarque des autres stages organisés ailleurs.

Dans le même esprit, des séjours Trail pour adultes sont également proposés sur des week-ends.

Tir à l'arc et swin golf depuis cet été

La Station Sports Nature souhaite s'ouvrir à plus grand nombre. Pour toucher le grand public et notamment les familles, il devenait nécessaire de mettre en place des activités innovantes pour les habitants, mais également pour les populations hors agglomération.

Ainsi, plusieurs projets ont vu le jour en 2016, avec, depuis cet été, l'ouverture d'un swin golf et d'un stand permanent de tir à l'arc

sur Anzême. Le swin golf est une pratique ludique dérivée du golf, qui se joue avec une seule canne et une balle de golf à la fois plus grosse et plus souple permettant une prise en main plus rapide et sécurisée de ce sport. Il se pratique sur une zone aménagée de 1,7 hectare. Des arbres et des arbustes seront plantés à l'automne pour agréer le parcours à 6 trous, un putting green de 6 trous et un practice pour coup long de 70 m.

Le swin golf peut se pratiquer en autonomie ou avec un encadrant. Des cannes de golf et des balles sont disponibles à la location. Le disc golf, variante du golf, qui se pratique avec un frisbee, est également proposé sur le site.

Le tir à l'arc est aussi mis en place cette année, toujours sous la surveillance d'un encadrant qualifié. Un stand comprend quatre murs de tir à deux cibles chacun. Les archers peuvent tirer à 5, 10 ou 15 m dans le cadre d'une activité de découverte et d'initiation.

Ces deux équipements sont ouverts à tous de juillet à août, ainsi qu'à diverses périodes de l'année, notamment pour les groupes (écoles, ALSH, APE...).

Paddles, bateaux à pédales et barques...

Après avoir relancé la location de canoës sur la plage d'Anzême en 2015, le service Sports Nature loue également des stand-up paddles, des bateaux à pédales et des barques, faisant d'Anzême et de Jouillat deux bases de loisirs complémentaires à celle de Courtille et permettant de valoriser les hébergements touristiques présents sur ces deux communes.

Pour relier ces deux bases, une grande barque propulsée par un moteur électrique propose l'été des traversées régulières entre les deux plages. L'"agglo'barque" peut transporter jusqu'à 12 passagers et permettre de se baigner à Jouillat et de venir pratiquer le tir à l'arc à Anzême ou bien de se baigner à Anzême et d'aller jouer au mini-golf à Jouillat !

Plus d'infos sur
www.sportsnature-montsdegueret.com

Heureux événements chez les Loups de Chabrières !

C'est toujours le même émerveillement pour l'équipe du Parc Animalier des Monts de Guéret lorsqu'elle découvre des naissances... Cette année encore, nous vous apportons de bonnes nouvelles ! Deux louveteaux arctiques sont sortis de leur tanière au début de l'été. Ils sont en bonne santé et font le bonheur des visiteurs.



Mais les loups ne sont pas les seuls à faire des petits à Chabrières. Le Parc Animalier des Monts de Guéret a vu naître mi-juillet ses 2 premiers faons. Félicitations aux heureux parents, cerf et biches, arrivés au parc l'année dernière.



Rendez-vous sur notre site
www.loups-chabrieres.com

Tous en Bus!

NOUVEAU
+ D'ARRÊTS
PARCOURS AMÉLIORÉS
MEILLEUR SERVICE!



ET AUSSI
NAVETTES
DU GRAND GUÉRET
+ de 300 points
d'arrêt en Tad



05 55 51 91 91

www.grandgueretmobilitte.fr

aggr
GRAND GUÉRET
'Bus
Mobilité